RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE - 5e CIRCONSCRIPTION
ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES

Élections Législatives du 4 Mars 1973



Michel COINTAT

Ancien Ministre
Député de l'arrondissement de Fougères (1967-1971)
Maire de Fougères
Vice-Président du C.E.L.I.B.



Suppléant :

Paul LE KER

Commerçant
Maire-adjoint de Fougères

Électrices,
Électeurs
de l'arrondissement de Fougères,

Vous m'avez élu en 1967 et en 1968.

Pour la troisième fois, je vous demande de me faire confiance.

Le Docteur Beauverger m'a aidé dans ma mission. Malheureusement, le destin l'a enlevé à notre affection.

Et j'ai choisi comme suppléant un ami honnête et fidèle : **Paul LE KER.**

Les élections sont l'occasion, pour moi, de dresser le **bilan** de mon action au cours des cinq années écoulées, tant sur le plan national que local.

A l'Assemblée Nationale, j'ai été le rapporteur des grandes lois agricoles de ces dernières années. J'étais le Président de la Commission Spéciale sur les lois foncières : baux à long terme et groupements fonciers agricoles. Dès juillet 1968, je proposais l'I.V.D. pour les commerçants, devenue depuis le « pécule de départ ».

Elu au **Parlement Européen,** j'étais le rapporteur et le contrôleur de son budget et membre actif de la Commission des Finances. Ma réputation de « **gaulliste européen** » est suffisamment connue.

Le 7 janvier 1971, j'ai été nommé **Ministre de l'Agriculture.** Ma politique est la **concertation et l'aide aux hommes** plutôt que l'aide aux produits. Il est inutile de donner une Cadillac de plus à ceux qui en ont déjà une. Les réformes que j'ai apportées vont dans ce sens : institution d'une conférence annuelle — politique d'amélioration des structures — aides directes aux montagnards — dotations aux jeunes agriculteurs, etc... ainsi que la grande réforme du Crédit Agricole qui permet désormais aux artisans, aux commerçants ruraux, d'obtenir les mêmes prêts que les agriculteurs.

L'augmentation et la hiérarchisation des prix en faveur des productions animales ont été obtenues. En 1971 et 1972 les revenus agricoles ont augmenté substantiellement grâce à cette politique volontaire et hardie.

Ma grande joie est d'avoir obtenu et conservé l'estime des agriculteurs et des ruraux.

Mais sur le **plan local** les cinq années dernières ont été décisives. La région de Fougères mourait lentement, étouffée par des conceptions archaïques et égoïstes. Depuis 1967, le visage de l'arrondissement a changé. Il devient de plus en plus moderne.

Regardez autour de vous. Il existe des chantiers partout. Des investissements considérables ont été réalisés : usines, logements, écoles, foyers pour les personnes âgées, établissement pour les handicapés, adduction d'eau, assainissement, voiries, etc...

Plus de 1500 emplois ont été créés.

Vous m'avez élu parce qu'avant on ne faisait rien. Aujourd'hui, la seule critique que l'on pourrait m'adresser c'est peut-être d'en faire trop. C'est ma fierté !

Mais les élections législatives sont aussi l'approbation d'une politique.

Je reste fidèle aux grandes orientations définies par le Général de Gaulle : respect des institutions, stabilité gouvernementale, budget en équilibre, autodétermination des peuples, mouvement, progrès et surtout **l'amour de la liberté du citoyen.**

Cette politique a eu pour résultat : une France prospère, respectée au dehors, un franc stable et un pays en ordre. N'oublions pas la panique de mai 1968, lorsque le drapeau noir de l'anarchie et le drapeau rouge de la dictature flottaient sur les édifices. Le Gaullisme a rétabli le calme et le progrès social et économique. N'oubliez pas que ceux qui brandissaient ces drapeaux sont toujours là avec la révolte et la destruction.

Rien n'est parfait, mais nous sommes sur la bonne voie et nous continuerons.

Depuis 1967, j'ai apporté dans l'arrondissement de Fougères le changement.

Certains présentent de beaux programmes. Je préfère des **projets solides et concrets.** Mon journal « Fougères Ve » annonce la longue liste des réalisations que nous mènerons ensemble en 1973 et les années suivantes. Il ne s'agit pas de promesses, mais d'actions.

C'est pourquoi j'attends le verdict populaire avec sérénité, parce que j'ai beaucoup travaillé, parce que mon enthousiasme pour aimer et défendre ce pays est à la mesure de ma volonté de réussite.

Tous, le 4 Mars, vous voterez Michel COINTAT.

Ce sera ma récompense et mon encouragement.

VU, les candidats :

Michel COINTAT

Suppléant :

Paul LE KER

IMP. CHRONIQUE DE FOUGERES